

elles bénéficient de capitaux publics sans être obligées de payer d'intérêts.

Honorables sénateurs, au comité ce matin, j'ai demandé aux représentants de Price Waterhouse, ce qu'ils croyaient qu'il fallait faire pour que ces compagnies de pêche deviennent rentables. Ils ont répondu très simplement qu'il fallait réduire les taux d'intérêt et investir des capitaux fédéraux sans exiger d'intérêt. Les représentants de la Banque de la Nouvelle-Écosse—que Dieu les bénisse—ont fini par montrer un peu de cœur en optant pour une participation spéciale privilégiée comportant une dividende de 5 p. 100. Qui va payer ce dividende si la compagnie n'en a pas les moyens? Le gouvernement fédéral. Et ce gouvernement voudrait me faire croire qu'il ne livre pas concurrence aux petites conserveries et aux coopératives des autres provinces. Honorables sénateurs, il saute aux yeux que c'est là un avantage qui n'est offert nulle part ailleurs.

Les petites conserveries constatent que les banques ont malheureusement réduit les prêts consentis sur les stocks. Ce n'est peut-être pas entièrement à cause du projet de loi que nous étudions, car il faut bien admettre, en toute justice, que les immenses stocks de poisson qui existent actuellement inquiètent les banques. Auparavant, celles-ci prêtaient jusqu'à 75 p. 100 de la valeur des stocks; elles ont maintenant ramené cette proportion à 50 p. 100.

Certains craignent également que le gouvernement n'attribue les quotas de poissons à certaines usines qui feront partie des grosses sociétés créées en vertu de ce projet de loi. Les pêcheurs de ma région n'hésitent pas à vous dire que le gouvernement alloue les quotas de poisson à certains ports. Il est chargé de l'entretien de ces ports et peut facilement en oublier un, ce qui provoquera le déclin des jetées dans ce secteur et le départ des pêcheurs vers une autre région. Honorables sénateurs, les pêcheurs éprouvent des inquiétudes bien justifiées que je n'ai aucun mal à comprendre.

Le président du comité n'a pas lésiné sur la documentation qu'il a fournie aux membres du comité, pour qu'ils la lisent pendant la séance. Le problème, c'est qu'il m'était impossible de lire et d'écouter les témoins en même temps, et je regrette que cette documentation ne m'ait pas été remise un peu plus tôt. Dans l'un de ces documents, intitulé «Questions et réponses concernant la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique», on signale au point 23 que le projet de loi traite de l'éventuelle restructuration de toute entreprise de pêche, notamment les petites sociétés de conditionnement et les pêcheurs propriétaires de bateaux. Puis, un peu plus loin, il est dit qu'il s'agit d'une loi habilitante. J'ai à maintes reprises exprimé des inquiétudes au Sénat au sujet de ce genre de loi. Me voici encore obligé de dire que je suis contre la mesure habilitante. Le point 23 se poursuit ainsi:

Le gouvernement a accepté la recommandation 45 du groupe d'étude Kirby selon laquelle il n'y a pas lieu d'établir un nouveau programme d'aide financière au secteur des pêches en ce moment.

Honorables sénateurs, on nous accorde également une partie des fonds prévus dans le projet de loi C-170. Des 138 millions de dollars, seuls 9.9 millions ne sont pas affectés. Il en reste donc très peu pour le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. J'espère que le gouvernement se souviendra que les autres provinces comptent aussi des pêcheurs.

Le sous-ministre des pêches m'a inquiété hier soir, en disant que le gouvernement songeait à imposer un quota à chaque pêcheur, en commençant par les plus favorisés. Plus on descend dans l'échelle sociale, plus de gens sont touchés et plus il est difficile de fixer le quota. Je souhaite, honorables sénateurs, que le Sénat et l'autre chambre revoient ce principe d'un quota pour chaque pêcheur. Il vaut mieux avoir l'occasion d'en parler que de se faire imposer un contingent par décret du conseil en vertu d'une mesure habilitante.

La société de Nouvelle-Écosse s'appellera probablement la National Sea Products. La National Sea Products possède des usines dans cinq provinces. Les administrateurs de cette société seront nommés par le gouvernement fédéral et par la province de la Nouvelle-Écosse, avec un représentant de la Banque de Nouvelle-Écosse, si je ne m'abuse. La société National Sea Products fermera certainement des usines. Je ne crois pas que le parrain du projet de loi le nie, malgré son optimisme. Lorsque le conseil d'administration, dont les membres seront nommés par la province de la Nouvelle-Écosse et par le gouvernement fédéral, ira visiter les usines, j'ai bien l'impression qu'il envisagera de fermer des usines du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard avant de songer à fermer une seule usine de la Nouvelle-Écosse, honorables sénateurs, ce qui me préoccupe personnellement. A Summerside se trouve une usine de la société National Sea Products. J'ai joué un rôle dans la création de cette usine et je surveillerai la situation de près pour voir ce qui se passera.

Le ministre des Pêches a dit au comité hier soir que le gouvernement fédéral pouvait imposer son veto sur cette décision, pourvu que l'on verse des subventions à la société exploitante. Honorables sénateurs, cela ne me rassure pas beaucoup car dans ma province, le CN demande la permission de supprimer ses services sur une grande partie du territoire. Le gouvernement fédéral pourrait maintenir les lignes de chemin de fer en versant des subventions mais je suis convaincu que les lignes et que l'usine disparaîtront. Une usine qui ferme provoque toujours des perturbations sociales en raison du chômage qui en résulte dans la région. Au comité, ce matin, M. Kirby a dit que les gouvernements devront s'attaquer au problème plutôt que les entreprises de pêche. Cependant, je crains qu'à la longue le gouvernement fédéral n'en vienne à ne garder que les usines les plus rentables, pour fermer celles qui sont marginales ou qui accusent des pertes. Il s'en lavera les mains et, pourtant, les provinces sont en aussi mauvaise posture financière que le gouvernement fédéral. Il faut donc nous attendre à des difficultés.

• (2110)

Au cours du débat sur la loi constitutionnelle, on nous a rebattu les oreilles avec la liberté de circulation et d'établissement de la main-d'œuvre, le libre-échange, et ainsi de suite. Le gouvernement fédéral, semble-t-il, a eu tôt fait d'oublier ces principes, puisque l'entente avec Terre-Neuve prévoit apparemment que le carénage et le radoub des dragueurs devront se faire dans la province même, alors qu'auparavant, ces travaux pouvaient être effectués dans n'importe quelle province de l'Atlantique. Je voudrais bien que ces dispositions soient modifiées.